




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16950-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1007**

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION URBAINE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - 3 LOTS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Brigitte DEvesa à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard GERACI à M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Henri MATAS à Mme Liliane PIERRON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



11.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jules SUSINI

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION URBAINE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - 3 LOTS - AUTORISATION DE SIGNATURE
- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Lors de sa séance du 29 septembre 2003, le Conseil Municipal a adopté le principe de l'installation d'un système de vidéo protection sur le territoire de la Commune. Puis, une seconde délibération datée du 11 mai 2006 a autorisé Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer un appel d'offres ayant pour objet l'acquisition et la mise en place d'un système de vidéo protection et à signer le marché s'y rapportant.

Le principe d'une extension du dispositif existant ayant été rendu nécessaire, le Conseil Municipal, réuni en séance le 11 avril 2011, a autorisé le lancement d'un appel d'offre ayant pour objet : « L'extension du dispositif de Vidéo protection Urbaine de la Ville d'Aix en Provence comprenant la fourniture et la mise en œuvre de 24 caméras, la fourniture et la mise en œuvre d'un réseau de transmission, la modification de l'équipement du Centre de Surveillance urbaine (C.S.U) et la mise à niveau des équipements du cœur de réseau informatique de la Ville. »

La procédure adoptée pour la consultation est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3°al. et 57 à 59 du Code des marchés publics. La consultation se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : Fourniture, pose et mise en service de 24 caméras, fourniture, pose et mise en service du réseau de transmission, fourniture et pose des équipements de liaison, modifications du centre de surveillance urbaine et mise à niveau de l'existant.

Marché à prix global et forfaitaire estimé à un montant de 539 000€ HT

Délai d'exécution : 6 mois à compter la date de notification de l'ordre de service n°1
Aucune tranche, ni option n'étaient prévues, aucune variante n'était autorisée.

Lot 2 : Génie civil inhérent à la mise en place de 24 nouvelles caméras.

Marché à prix global et forfaitaire estimé à un montant de 400 000€ HT

Délai d'exécution : 6 mois à compter la date de notification de l'ordre de service n°1

Aucune tranche, ni option n'étaient prévues, aucune variante n'était autorisée.

Lot 3 : Mise à niveau des équipements du cœur de réseau informatique.

Marché à prix global et forfaitaire estimé à un montant de 250 000€ HT.

Délai d'exécution : 4 mois à compter la date de notification.

Aucune tranche, ni option n'étaient prévues, aucune variante n'était autorisée.

Le lot 3, de par sa nature, a fait l'objet d'une consultation dématérialisée, imposant une remise des offres électroniques, en application de l'article 56 du Codes marchés publics. Les offres ont été rematérialisées après l'ouverture des plis, conformément aux prescriptions du règlement de consultation.

Dans le cadre de la recevabilité de leur candidature, les soumissionnaires au lot n°1 devaient justifier de la réalisation d'un système équivalent dans les 24 derniers mois.

Les offres ont ensuite été analysées en tenant compte des critères suivants et de leur pondération.

Lot 1 :

Libellé	%
1- Valeur technique	60
2-Prix des prestations	40

Lot 2 :

Libellé	%
1- Prix des prestations	60
2- Valeur technique	40

Lot 3 :

Libellé	%
1- Valeur technique	50
2- Prix des prestations	30
3- Services	20

Au cours de la séance du 28 juillet 2011 les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé, au vu du rapport d'analyse et en application des dispositions du règlement de la consultation, de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles proposées par les candidats suivants :

N° LOTS	DESIGNATIONS	CANDIDATS	MONTANT € HT global et forfaitaire
---------	--------------	-----------	------------------------------------

1	Fourniture, pose et mise en service de 24 caméras, fourniture, pose et mise en service du réseau de transmission, fourniture pose des équipements de liaison, modifications du centre de surveillance urbaine et mise à niveau de l'existant.	Entreprise ETDE MARGUERITTE (30) –	244 403,30
2	Génie civil inhérent à la mise en place de 24 nouvelles caméras.	Groupement SOBECA/ BERANGER (Entreprise SOBECA mandataire) – Aix en Provence (13)	266 010,00
3	Mise à niveau des équipements du cœur de réseau informatique.	Entreprise TELINDUS – Marseille (13)	234 908,05

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés, ainsi que tous documents s'y rapportant, portant sur l'extension du dispositif de vidéo protection urbaine, avec les sociétés et pour les montants ci-dessus indiqués.

**2011.1007 - MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE
VIDÉO PROTECTION URBAINE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - 3 LOTS -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 45
Contre	: 3

Ont voté contre

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**